

# ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

# ASQPE

## ARMATURES DE PRECONTRAINTE

**N° SIW(R)-19**

Le présent document atteste que les produits désignés  
ci-dessous respectent les spécifications du référentiel  
« armatures de précontrainte » :

« CSP AP Rc1 » et « LDA CSP AP »  
en vigueur à la date de signature de cette attestation

Type	Classe de résistance (MPa) ou famille	Désignations		
Fil	1570	9,4-1570-TBR-SIW(R)		
	1670	8-1670- TBR-SIW(R)		
	1860		4-1860-TBR-CA-SIW(R) 5-1860-TBR-CA-SIW(R)	5-1860-TBR-CB-SIW(R)
Toron	1860	T 9,3-1860-TBR-SIW(R) T12,5-1860-TBR-A-SIW(R) T12,9-1860-TBR-A-SIW(R) T15,2-1860-TBR-A-SIW(R) T15,7-1860-TBR-A-SIW(R)		
Toron protégé gainé	1860	TGG15,2-1860-TBR-A-P-SIW(R) TGG15,7-1860-TBR-A-P-SIW(R)		

mise à jour le 09/06/22



ACCREDITATION N° 5-0043  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

page 1/2

Cette attestation n° SIW(R)-19 est délivrée à la société

# SIAM INDUSTRIAL WIRE Co Ltd.

pour son site de production situé à

**160 Moo 11,  
T. Nonglalom - A. Bankhai  
21120 Rayong (Thaïlande)**

Cette attestation annule et remplace celle du 16 décembre 2021.

**Elle est valide jusqu'au 30 juin 2023,**

**sous réserve des résultats de la surveillance effectuée par  
l'ASQPE et des éventuelles sanctions qui pourraient en  
résulter et qui seraient notifiées au producteur.**

Paris, le 23 juin 2022

le Président



Ivica ZIVANOVIC



ACCREDITATION N° 5-0043  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

La marque COFRAC ne peut être utilisée autrement que par la reproduction  
intégrale des certificats émis par l'ASQPE

page 2/2

# ASQPE

Paris, le 24 juin 2022

THE SIAM INDUSTRIAL WIRE Co Ltd.  
Mr. Yeoh Choon Kwee  
555 Rasa Tower 1, 14<sup>th</sup> Floor  
Phaholyothin Road - Chatuchak  
10900 Bangkok  
THAILAND

N/Réf : TA/DM/38.2022

Objet : Attestation de conformité N° SIW(R)-19

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation de conformité aux spécifications techniques ASQPE (CSP AP ST1 en vigueur) pour les armatures de précontrainte, qui annule et remplace celle du 16/12/2021.

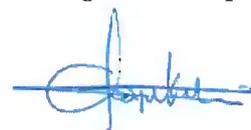
La surveillance périodique des armatures pour l'année 2022 sera réalisée conformément à l'annexe 1 du Référentiel ASQPE (CSP AP Rc1 rév8 de mars 2022).

Selon le paragraphe 1.2.3.2 de l'annexe 1, les essais de caractéristiques particulières de l'année 2022 doivent être transmis **au plus tard le 1er mai 2023**, pour permettre la reconduction de l'attestation annuelle avant le 1er juillet 2023.

NB : Pour l'année 2022 la valeur de A est fixée à 1093 € HT et la valeur de B à 1,43 € HT.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Délégué Technique



Theodoros ADAMAKOS

PJ : 1